

Position de l'ANCCAS sur la suppression des Analyse de Besoins Sociaux Vers des "Observatoires des Besoins Sociaux territoriaux"

Le Comité interministériel aux ruralités a proposé au titre de la simplification administrative, la suppression de l'obligation pour les CCAS/CIAS de réaliser une Analyse des Besoins Sociaux.

L'ANCCAS regrette vivement cette orientation prise sans aucune concertation ni dialogue avec les acteurs de l'action sociale, alors même qu'en mai 2015, l'Association des Communautés de France proposait de « *faire de l'analyse territorialisée des besoins (ABS) la base de l'évolution de l'organisation des interventions de proximité.* »

L'ANCCAS considère en effet que la conduite de l'action sociale nécessite des analyses de terrain et des outils d'évaluation pour mesurer son efficacité et sa pertinence vis à vis des publics qu'elle cible. Le portage jusque-là obligatoire pour les CCAS/CIAS avait pour objectif de permettre la couverture de l'ensemble du territoire par de telles analyses pour mieux orienter l'action publique. Si cet objectif n'a pas été atteint, du fait notamment des difficultés pour les plus petits d'entre eux à les mettre en œuvre, rien ne justifie pour autant une telle remise en question brutale, qui les concernent tous.

Au contraire, il nous semble plutôt nécessaire d'étudier les modalités qui permettraient véritablement de généraliser l'analyse territorialisée des besoins en faisant évoluer les ABS dans le cadre suivant :

- **Créer de véritables outils d'observation sociale.** Il s'agit pour cela, d'associer l'ensemble des acteurs de l'action sociale à la construction d'un outil partagé, en lien avec les besoins d'analyses de chaque territoire et les données disponibles. Dans cet objectif il est nécessaire de mettre autour de la table les grands fournisseurs de données (CAF, CPAM, Éducation Nationale, Départements....) pour construire un outil régulièrement alimenté par la communication de leurs données locales, qu'ils transmettront obligatoirement (dans un cadre conventionnel si nécessaire). De telles pratiques existent déjà, il faut les généraliser à l'ensemble du territoire.
- **Animer une analyse partagée des données :** l'outil statistique n'a d'intérêt que s'il est approprié, partagé et analysé pour fonder les actions. Il s'agit ainsi d'animer des lieux de partage pour associer l'ensemble des acteurs à la définition des besoins et à l'analyse des résultats. L'ABS ne doit plus être le seul outil des CCAS, mais bien une véritable observation sociale partagée, reconnue et utilisée par tous. Ce partage doit inclure une réflexion sur la place et le rôle des citoyens, habitants, usagers comme acteurs de l'ABS.
- **Élargir le périmètre d'analyse** aux intercommunalités (qu'elles aient ou non la compétence sociale) en cohérence notamment avec les nouvelles missions de la loi Notre. Les CIAS lorsqu'ils existent gardant l'obligation d'animer la démarche.
- **Maintenir pour l'ensemble des CCAS l'obligation**
 - . de participer au dispositif, en alimentant l'observatoire intercommunal des données dont ils disposent et en étant acteurs des espaces de partage de l'information
 - . de délibérer sur cette participation et sur l'analyse des résultats
- **Modifier la périodicité obligatoire à 2 ou 3 délibérations par mandat.** La périodicité de l'observatoire pouvant varier en fonction des besoins territoriaux en lien avec les évolutions sociales.

Les ABS que nous proposons ainsi de rebaptiser "OBST", **Observatoires des Besoins Sociaux Territoriaux**, viseraient la dynamisation de l'action sociale territoriale dont les CCAS/CIAS souhaitent être des acteurs de premier rang.

*Position adoptée par le Conseil d'Administration de l'ANCCAS
27 novembre 2015*